AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques
Abonnement annuel 100 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 10 - JEUDI 7 AVRIL 1983

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n° 524 AD
ISSN n° 3122441253-00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702-46 X

VITICULTURE

EXCORIOSE

Dans les vignes atteintes d'excoriose où le traitement d'hiver à l'arsenite de soude n'a pas été réalisé, il est encore trop tôt pour effectuer les traitements de printemps. Attendre un prochain bulletin.

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

La montaison est amorcée : un grand nombre de parcelles a atteint le stade "1er noeud visible" (stade 6) et le stade 7 (2ème noeud) est progressivement atteint. La situation sanitaire n'est pas mauvaise mais le temps est favorable aux maladies :

- les maladies du pied s'observent assez fréquemment, mais pas à des degrés inquiétants : certaines zones sont un peu plus touchées, notamment à l'intérieur de la région.

- la septoriose (S. tritici) est présente de façon généralisée et tend à progresser vers les feuilles supérieures.

- la rouille brune est présente localement sans nécessiter à elle seule une intervention.

- des petits foyers de rouille jaune ont été notés dans une parcelle de Talent du nord du Lot et Garonne ; quelques parcelles présentent un peu d'oïdium.

Il est donc recommandé d'observer les parcelles en vue de décider l'éventualité d'un traitement anti-fongique pour lequel trois critères seront retenus :

1 - Maladies du pied : 20 à 25 % de brins-maîtres portant des symptômes de piétin-verse et/ou rhizoctone et/ou fusariose. Abaisser ce seuil à 15-20 % dans les parcelles semées avant début novembre ou à fort peuplement en sortie d'hiver, ou avec attaques profondes, ainsi que dans celles où la septoriose est en évolution.

2 - Septoriose : à ce stade il n'y a pas de seuil bien défini mais la présence de cette maladie sur les feuilles 4 et 3 (en partant du sommet) la rend dangereuse compte tenu du temps instable.

.../...

P 516

Rouille brune : le seuil de 90 % de plantes touchées sur feuilles basses nécessitant une intervention spécifique n'est jamais atteint. L'évolution de cette maladie sera surveillée dans les semaines à venir, notamment dans les variétés sensibles (Lutin, Castan, Talent, Ducat, Fidel, Capitole, Champlein, Cocagne, Hardi). Les variétés sensibles à la rouille jaune seront également surveillées (Castan, Courtot, Ducat, Favori, Fidel, Gala, Joss, Lutin, Talent, Radja).

Aucun traitement ne se justifierait avant le stade 7 sauf cas exceptionnel de blé ayant atteint le seuil de traitement contre les maladies du pied. En revanche, le risque que représente actuellement la septoriose milite en faveur d'une intervention à partir du stade 7, mais avec un produit polyvalent.

On aura le choix parmi les nombreuses associations d'un B.M.C. (thiophanate méthyl, carbendazime, bénomyl) et de manèbe ou mancozèbe (1) (avec soufre (1) si présence d'oïdium), en général moins onéreuses, ou bien d'un B.M.C. avec une matière active plus performante mais généralement plus coûteuse :

- actives sur septorioses, sur rouilles et sur oïdium : propiconazole (2), triadiméfon (moins efficace contre S. nodorum)

- actives sur septorioses : - prochloraz (2)
- plus efficaces contre S.nodorum : captafol, chlorothalonil

- actives sur rouilles et oïdium : dichlobutrazol, fenproprimorphe tridémorphe, triforine

- actives sur oïdium : ditalimphos, fénarimol.

((1) Des formulations permettent de réaliser son propre mélange).
((2) Propiconazole et prochloraz ont une action sur le piétin-verse).

ORGE D'HIVER

La rhynchosporiose est observée très fréquemment. Le temps froid et humide lui est favorable.

On peut envisager la protection anti-fongique des escourgeons et orges d'hiver en fonction de deux critères :

- l'observation de l'évolution des maladies (rhynchosporiose, mais aussi rouille naine, fusariose du pied et oïdium),
- l'aspect économique : rendement recherché et destination de la production (brasserie par exemple).

■ Sur des cultures où l'agriculteur ne recherche pas un haut rendement, il est conseillé de surveiller l'évolution de la rhynchosporiose et de n'intervenir que lorsque les feuilles supérieures seront touchées, c'est à dire présence sur la feuille n° 3 en partant du sommet aux stades 8 à 8-9.

■ Sur les orges à meilleur potentiel, on peut envisager de traiter en début montaison (stades 7 à 8), sachant qu'on risque, selon l'évolution du climat, d'avoir à intervenir une nouvelle fois à l'amorce de l'épiaison.

■ Toutes les spécialités fongicides associant un B.M.C. à une matière active de contact (manèbe, mancozèbe, captafol, chlorothalonil) ou à une matière active systémique ou pénétrante (triadiméfon, tridémorphe, triforine, dichlobutrazol, propiconazole (*), prochloraz (*), fenproprimorphe, fénarimol ou ditalimphos) sont autorisées contre rhynchosporiose. Le prix et la présence de rouille naine seront pris en compte dans le choix du produit.

(*) Ces deux M.A. seules sont actives sur rhynchosporiose .